

NOS VALEURS & NOS ENGAGEMENTS

Avant-propos

Créé en 2004, Le cabinet Jean Paul PEPIN s'est développé autour de valeurs fortes qui façonnent sa culture et guident ses actions au quotidien.

Jusqu'à ce jour et pour la plupart d'entre nous, ses valeurs étaient implicites et c'est naturellement que nous les exprimions lors de nos différentes missions. Cependant, après plus de dix années d'existence et avec un cabinet en perpétuelle croissance, nous avons décidé de les expliciter et de les formaliser dans un document accessible à la fois à nos collaborateurs et à nos clients.

A travers ce document, nous rappelons que le fait de rejoindre le Cabinet Jean Paul PEPIN implique un strict respect des lois et des réglementations en vigueur et nous énonçons les valeurs et les engagements qui doivent inspirer les comportements de nos collaborateurs,

‘Indépendance

En tant que membres de l’Ordre des Experts Comptables et de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, nous avons l’obligation de respecter une déontologie rigoureuse qui garantit le sérieux de nos travaux. Nous réalisons toutes nos missions dans le respect des lois et des réglementations en vigueur et agissons dans le cadre d’une éthique qui nous impose le respect du secret professionnel ainsi qu’une prudence dans nos communications et également de la discrétion.

Ainsi, nous offrons à nos clients bien plus qu’une compétence technique. Nos missions, menées avec intégrité et objectivité, sont constamment assorties d’une sécurité et d’une transparence dont le respect des devoirs professionnels est le gage premier.

‘Esprit d’équipe

Au cabinet Jean Paul PEPIN, l’esprit d’équipe n’est pas un vain mot et nous nous engageons à le cultiver au quotidien. De manière générale, l’équipe se définit comme un groupe de personnes travaillant ensemble vers la réalisation d’un but commun.

Lorsque nous parlons d’équipe, nous faisons référence à l’équipe interne que nous formons, nous collaborateurs du cabinet PEPIN, équipe qui s’engage à œuvrer chaque jour par tous les moyens qui sont à sa disposition, pour la satisfaction du client et pour assurer la pérennité du cabinet, mais nous parlons également de l’équipe que nous formons avec chacun de nos clients afin de leur permettre de réaliser leur projet et de réussir à tous les moments de la vie de leur entreprise.

‘Ecoute

Au cabinet Jean Paul PEPIN, nous prenons le temps d’écouter nos clients, de comprendre leurs métiers, de cerner leurs priorités et leurs difficultés sur le terrain, d’assimiler leur fonctionnement et leurs valeurs afin de leur proposer des prestations adaptées et personnalisées.

Nous nous engageons à faire en sorte que nos relations de collaboration, avec toutes les personnes qui participent de près ou de loin à la vie du cabinet, soient toujours empreintes d’une considération mutuelle et réciproque, d’échanges courtois et réguliers, le tout dans un esprit bienveillant et convivial.

‘Conseils personnalisés

Gage du développement de notre cabinet et de sa pérennité, la satisfaction de nos clients doit demeurer notre objectif premier.

Dans le souci d’atteindre cet objectif, nous garantissons à chacun de nos clients un interlocuteur dédié, qui après s’être imprégné du dossier et de l’environnement du client, lui donnera tous les conseils et toutes les explications qui pourront éclairer ses décisions de gestion. Ces conseils seront donnés au client en toute indépendance et en toute transparence.

‘Réactivité et Disponibilité

Conscients que l’environnement économique actuel impose aux décideurs une réactivité sans faille et des prises de décisions rapides, nous plaçons la réactivité et la disponibilité au cœur de notre engagement. Notre équipe s’engage à traiter vos dossiers dans les meilleurs délais en utilisant toutes les ressources et les capacités dont elle dispose.

‘Professionnalisme

Au cabinet Jean Paul PEPIN, nous nous engageons à développer et à améliorer perpétuellement les prestations que nous réalisons auprès de notre clientèle.

Pour nous, le professionnalisme c’est de mettre tous nos clients, petits ou grands, quels que soient leur profil et leur secteur d’activité sur le même piédestal, de considérer nos clients comme des personnes et non comme de simples numéros de dossier et aussi de les orienter vers d’autres professionnels si jamais nous n’avons pas suffisamment de compétences sur la mission qui nous est confiée.

Collaborateurs du cabinet, notre professionnalisme doit se refléter dans l’ensemble de nos actions mais aussi dans notre apparence et dans notre attitude au travail.

‘Respect

Le respect de la personne est profondément ancré dans la culture du cabinet Jean Paul PEPIN depuis sa création. Possédant de solides valeurs humanistes, nous considérons la diversité et la différence comme des richesses, sources de dynamisme.

Dans notre esprit, le respect de l’autre s’étend bien au-delà d’une attitude d’ouverture et d’écoute. Respecter l’autre, c’est tenir vis-à-vis de lui nos engagements, qu’il soit collaborateur, client ou confrère et ce, quel que soit son origine, sa culture, sa religion ... C’est aussi prendre en considération ses besoins, ses attentes et ses opinions dans l’ensemble de nos actions et de nos décisions sans porter de jugements. Enfin, c’est faire preuve de simplicité et d’humilité dans nos relations.

Lorsque vous faites le choix de confier votre projet à l’expertise du cabinet Jean Paul PEPIN ou de rejoindre son équipe, vous témoignez aussi d’un attachement solidaire à ses valeurs et à ses engagements.

Cabinet Jean Paul PEPIN

Immeuble L’Européen – 23 Avenue Doyen Louis Weil 38000 Grenoble

T : 04 38 21 09 40 – F : 04 38 12 06 04